

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI PARTINARIATU RILATIVA A A
MISSIONE DI MEDIAZIONE SUCIALE ENERGIA
ESERCITATA DA L'ASSOCIU ALIS**

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA
MISSION DE MEDIATION SOCIALE ENERGIE ASSUREE
PAR L'ASSOCIATION ALIS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse agit, dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), pour le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, et dans la continuité des objectifs fixés par le PDALHPD sur le territoire du Cismonte, elle a souhaité, avec EDF, aider ces mêmes publics à prévenir les impayés d'énergie et à maîtriser leur consommation.

Ainsi, depuis 2009, une mission de médiation sociale énergie est confiée à l'association Accès au Logement et à l'Insertion Sociale (ALIS).

Cette mission a pour objectif d'accompagner les ménages en situation de précarité et rencontrant des difficultés dans le règlement de leurs factures d'électricité.

Le repérage et l'orientation de ces publics sont assurés, soit dans le cadre des demandes d'aides du Fonds Unique Logement Energie, par les travailleurs sociaux de la Collectivité de Corse, du Centre Communal d'Action Sociale de Bastia, soit directement par l'association ALIS.

L'accompagnement réalisé par l'association ALIS porte sur :

- une action de conseil dans la gestion du budget énergie (information sur les abonnements, modes de règlement, chèque énergie) et la prévention des impayés de factures en lien avec EDF ;
- une action d'éducation en matière d'économie d'énergie par des visites à domicile ;
- une action de sensibilisation auprès des bailleurs publics et privés sur l'intérêt de l'amélioration du confort des logements énergivores, notamment par le repérage et l'orientation des publics éligibles aux aides de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique.

L'analyse du bilan montre une augmentation de l'activité en 2019, avec 105 nouveaux ménages rencontrés lors des visites à domiciles.

Le nombre de ménages orientés par le secteur associatif est en progression ce qui indique un bon développement du réseau partenarial de l'association.

L'intérêt de l'action pour la Collectivité de Corse semble aussi se confirmer puisqu'un peu plus de la moitié des personnes orientées le sont par ses services (Action Sociale de Proximité).

Le financement de ces actions est assuré par EDF à hauteur de 30 000 euros et par

la Collectivité de Corse à hauteur de 20 000 euros.

Pour l'année 2020, l'objectif est donc maintenu à 85 ménages malgré le contexte sanitaire lié à la Covid-19. Il convient alors de reconduire cette participation pour le même montant. Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (programme 5121, chapitre 934, fonction 428, compte 65568).

Pour l'année 2021, il est à noter que l'association ALIS serait en mesure de déployer cette action sur l'ensemble du territoire insulaire.

Une concertation est prévue dans le courant du dernier trimestre 2020 afin de fixer les modalités de cette intervention et les conditions dans lesquelles l'association pourra solliciter les partenaires pour le prochain exercice.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs relative à la médiation sociale énergie à conclure avec EDF et l'association ALIS pour l'exercice 2020 telle que figurant en annexe ;
- d'approuver la convention de financement à conclure avec l'association ALIS pour l'exercice 2020 telle que figurant en annexe ;
- de fixer la participation de la Collectivité de Corse à la mission de médiation sociale énergie à 20 000 euros pour l'année 2020 ;
- de m'autoriser à signer les conventions ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.